

## Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles (Annexe n° 4)

[En en-tête, doivent figurer les éléments des syndicats de copropriétaires (adresse).]

COMPTE DE GESTION POUR TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES  
HORS BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE CLOS RÉALISÉS (N) DU ..... AU .....

	Exercice clos dépenses votées (N)	Exercice clos réalisés à approuver (N)		
		Dépenses	Provisions appelées	Solde (4)
<b>TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2</b>				
<b>TRAVAUX DE... (2)</b>				
<b>Charges communes générales</b>				
Charges (1)				
Produits Affectés (1)				
Net				
<b>Charges communes à un groupe d'immeubles</b>				
Charges (1)				
Produits Affectés (1)				
Net				
<b>Charges bâtiment ou escalier</b>				
Charges (1)				
Produits Affectés (1)				
Net				
(3)				
<b>TOTAL TRAVAUX DE...</b>				
TRAVAUX DE... (2)				
(3)				
<b>TOTAL TRAVAUX DE...</b>				
<b>TOTAL TRAVAUX ARTICLE 14-2</b>				
<b>OPÉRATION EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>Charges communes générales</b>				
Charges (1)				
Produits Affectés (1)				
Net				
<b>Charges bâtiment</b>				
Charges (1)				
Produits Affectés (1)				
Net				
(3)				
<b>TOTAL OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>TOTAL TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES</b>				

(1) À détailler par poste, par imputation, avec indication facultative des numéros de comptes.

(2) À détailler par marché de travaux.

(3) À détailler sur l'ensemble des clés de répartition concernées par le marché de travaux ou produits et charges exceptionnelles.

(4) Excédent ou insuffisance.

[Le syndic doit indiquer la date et ses références professionnelles.]